



# ARBORICULTURE FRUITIERE LIMOUSIN

## Bulletin technique n° 08 du 09/08/2022



Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique LIMOUSIN et NORD DORDOGNE  
Il s'appuie sur les observations des groupes 30000 de la zone Corrèze et  
sur l'analyse de risques du BSV pommier- poirier zone Limousin n°18 et du BSV fruits à noyaux Nouvelle Aquitaine n°16



# Limitation provisoire des usages de l'eau en Corrèze

## SÉCHERESSE

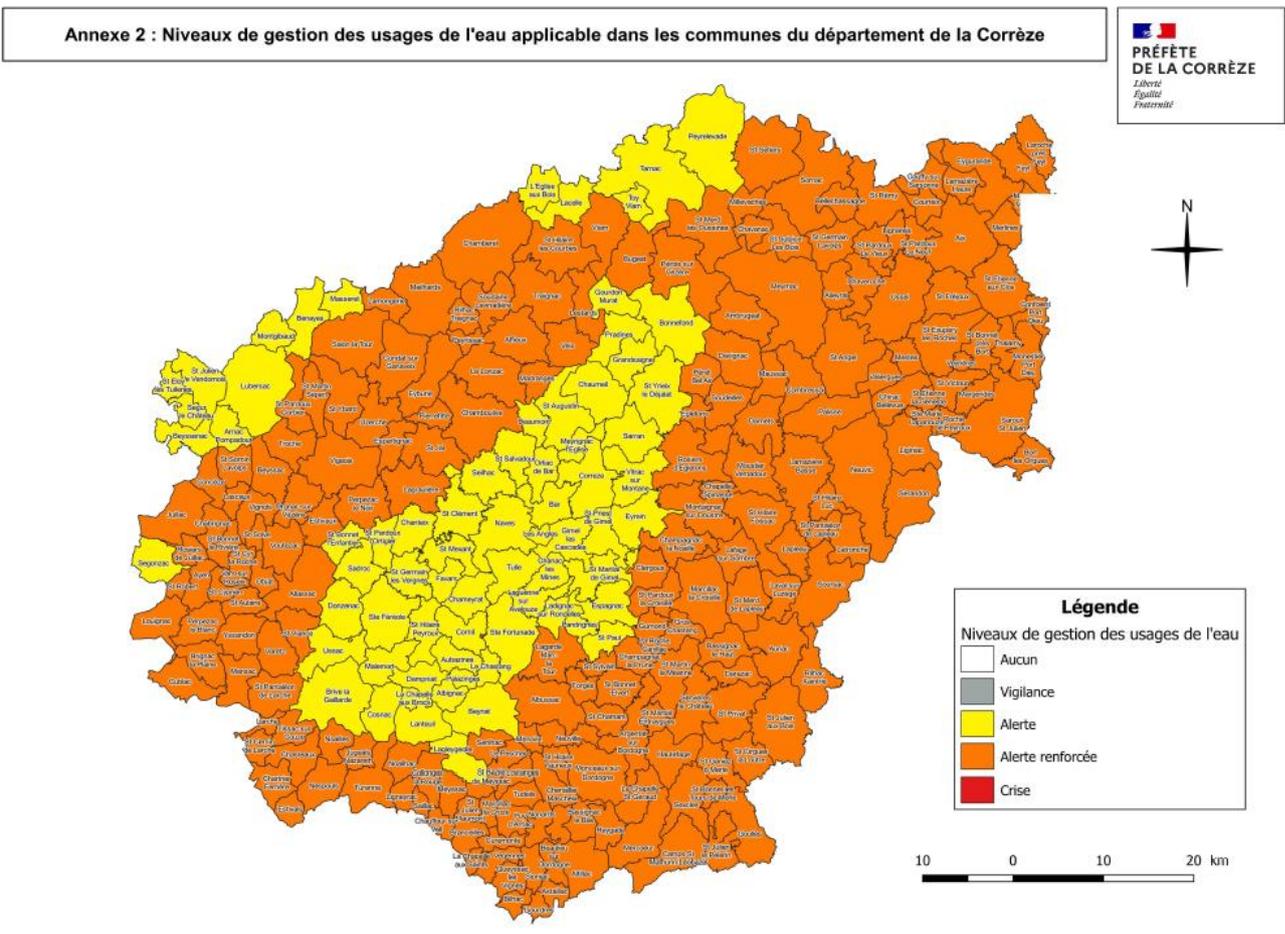
Les niveaux d'alerte et restrictions en cours sur votre territoire sont consultables sur le site internet de la Préfecture de la Corrèze :

[https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Police-de-l-eau/Ressource-en-eau/Gestion-des-usages-de-l-eau-en-période-de-secheresse?fbclid=IwAR1cZbVkoMQhpooYXC1qCoQZsrBUqRwcytiYMxo4aUIQ\\_2tnKVsqvul0uk](https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Police-de-l-eau/Ressource-en-eau/Gestion-des-usages-de-l-eau-en-période-de-secheresse?fbclid=IwAR1cZbVkoMQhpooYXC1qCoQZsrBUqRwcytiYMxo4aUIQ_2tnKVsqvul0uk)

Le lien direct vers l'arrêté du 22/07/2022 (les restrictions d'usage par niveau d'alerte pour les usages agricoles sont en page 8) :

[https://www.correze.gouv.fr/content/download/26141/168812/file/20220722\\_Arrete\\_Pref\\_limitation\\_usages\\_eau\\_DEPT19\\_\(AvecCarteLisible\).pdf?fbclid=IwAR07ex3kENi21p5kMReEaFfXj\\_VwthfJQJijw5SIZnRSfiqBZQ9-ex0Fbq0](https://www.correze.gouv.fr/content/download/26141/168812/file/20220722_Arrete_Pref_limitation_usages_eau_DEPT19_(AvecCarteLisible).pdf?fbclid=IwAR07ex3kENi21p5kMReEaFfXj_VwthfJQJijw5SIZnRSfiqBZQ9-ex0Fbq0)

Ci-dessous la carte en vigueur, arrêté du 22/07/2022



Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles dans le guide Arbo Sud-Ouest 2020  
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA .

**Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures. La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.**



## METEO

Temps chaud et sec prévu jusqu'au 14/08, date à laquelle une perturbation orageuse serait annoncée.

## CARPOCAPSE DU POMMIER



Des dégâts récents (fruits percés avec jeunes larves) ont été observés dans plusieurs parcelles.

D'après les données des différents modèles de prévision (Inoki, Rimpro) :

- Le 2<sup>nd</sup> vol est terminé en tous secteurs ainsi que la période à risque élevé vis-à-vis des pontes.
- La période à risque élevé vis-à-vis des éclosions est en cours jusqu'au 10 – 15 août pour les secteurs tardifs
- Un 3<sup>ème</sup> vol pourrait avoir lieu, notamment en zone précoce à partir du 25 – 30 août.

**En secteurs précoces : après observation des attaques sur fruits dans vos vergers**, si le taux de 3 à 5 fruits attaqués pour 1000 observés est atteint, vous pouvez prévoir vers le 5 – 10 septembre une intervention sur le troisième vol tout en respectant les Délais Avant Récolte (DAR) et l'alternance des souches de virus d'une génération à l'autre ; **utilisable en AB**.

Matières Actives	Spécialités com.	Positionnement	Dose/ha	DRE	ZNT eau	DAR	Lessivage	Rémanence	Nbre max/an
Virus de la granuloase	MADEX PRO et TWIN	Larvicide	0,1 L/ha	6 h	5 m	1 j	40 mm	8 à 14 j	10
Virus de la granuloase	Carpovirusine 2000 et EVO2	Larvicide	1 L/ha	48 h	5 m	3 j	25 mm	10 à 12 j	10

## ACARIENS ROUGES



**Si le seuil est atteint** : 50% des feuilles occupées par au moins une forme mobile ou en présence de minimum 30 % de phytoséiides, le seuil d'intervention peut être relevé à 80%, vous pouvez intervenir avec :

- **NATURALIS (utilisable en AB)** à 1,5 L/ha, 5 maxi / an, à appliquer en conditions d'humidité (> 50%) et de chaleur, volume de bouillie 500 à 800 L/ha. Renouveler l'application au moins 1 fois, à 5 ou 7 jours d'intervalle. Ne pas appliquer 3 jours avant ou après un fongicide.

## TAVELURE / Pommiers - Poiriers

**Rappel** : même en présence d'un faible inoculum, il faut être très vigilant dans le mois qui précède la cueillette afin d'éviter tout risque de repiquage sur fruits et un risque d'évolution en cours de conservation si les conditions climatiques (temps humide et durée prolongée d'humectation) devaient être favorables à leur évolution.

En cas de périodes pluvieuses, prévoir d'intervenir :

- **Captane** (dose selon la spécialité commerciale) – 6 applications maxi sur fruits – Lessivage à partir de 20-25 mm – **DAR 28 j (à utiliser avant le 15/08)**
- VITISAN à 5 kg/ha ou ARMICARB à 3 kg/ha – 5 applications maxi / an – DAR 1 jour – Lessivage dès 5 mm (**utilisable en AB**)
- A noter : **Curatio** Nouvelle dérogation jusqu'au 18 Octobre 2022 : 12 L/ha en stop sur feuillage humide. Possibilité de le faire en préventif sur feuillage sec, lessivé à 20 mm ; max 9 applications après fleur. (**utilisable en AB**)

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles dans le guide Arbo Sud-Ouest 2020  
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

**Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures. La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.**

Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Puy Pinçon – BP 30- 19001 TULLE Cedex – N° SIREN : 181 902 024  
<http://limousin.synagri.com>



## MALADIE DE CONSERVATION / Pommes - Poires



Les agents de pourriture des fruits sont des parasites lenticellaires (gloeosporium ou phytophthora) ou de blessure (type botrytis, monilioses ou penicillium) qu'il convient de gérer à l'approche de la cueillette. Le gloeosporium se gère en verger à partir de 6 semaines avant récolte.

Les traitements de conservation sont à raisonner en fonction des dates de cueillette de la parcelle. Veillez au respect des DAR

Matières Actives	Spécialités com.	Dose/ha	ZNT eau	DAR	Nbre max/an	Remarques
Fludioxonyl	GEOXE / SAFIR WG / STAMPA	0,4 kg	20 m	3 j	2	Toujours positionner avant la pluie car agit comme barrière protectrice. En cas de pluie annoncée, prévoir une 1ère application 14 à 21 jours avant récolte puis la 2ème application 3 à 7 jours avant récolte. Concernant les variétés précoces de poires (Williams) et de pommes (notamment Reine des Reinettes et Gala) prévoir une seule intervention avec GEOXE. 7 jours entre 2 applications
Pyriméthanol	SCALA	1,5 L		7 j	2	
Fludioxonyl + Cyprodinil	SWITCH	0,96 kg	20 m	3 j	3	
Fludioxonyl + Pyriméthanol	POMAX	1,6 L	5 m	3 j	2	
Pyraclostrobin + Boscalid	BELLIS	0,8 kg	50 m	7 j	2	Effectuer une seule application de BELLIS en pré-cueillette, car les molécules qui le composent sont très persistantes et peuvent parfois conduire à des dépassements de LMR. Ce produit n'est à utiliser si présence importante de tavelure.
Fluopyram + Tébuconazole	LUNA EXPERIENCE	0,75	20 m	14 j	1	
Aureobasidium pullulans NV	BLOSSOM PROTECT	1,5 kg	20 m	1 j	4	Efficacité partielle sur gloeosporioses
Bacillus amylolique faciens	AMYLO-X WG	2,5 kg	5 m	3 j	6	7 jours entre 2 applications

**Les mesures prophylactiques appliquées à la récolte sont notamment de limiter les souillures de terre sur les palox et de minimiser les risques de blessures et de meurtrissures sur fruits.**

Sandra CHATUFAUD,  
Conseillère en Arboriculture Fruitière,  
Chambre d'agriculture de la Corrèze